

CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 28 No 11

Juin 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL 723-2816
INCENDIE 911
CENTRE COMMUNAUTAIRE 723-1747
SERVICE DES LOISIRS 725-5389
SALLE POLYVALENTE 724-0900
BIBLIOTHÈQUE 723-1747
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca

SOMMAIRE

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Méli-mélo
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisir et culture

ÉDITORIAL

Une année bien occupée

Des projets, ce n'est pas ce qui manque à Saint-Anaclet. En 2010 plusieurs projets sont prévus et nous espérons qu'ils se réaliseront tous. D'abord, nous avons l'agrandissement du Centre communautaire. Jusqu'à présent, l'échéancier est respecté et les travaux devraient être terminés à la fin juin. Avec cet agrandissement, nous améliorerons les commodités du Centre et ainsi nous pourrions mieux répondre aux besoins de notre population.

Vers la fin juillet, nous devrions débiter les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égout des rues Julien et Principale Ouest (de la rue Julien au parc des maisons mobiles). Ce projet s'échelonne sur une période de 3 mois. Toutes les infrastructures doivent être refaites. Nous vous demandons d'être patients lors de ces travaux.

Le troisième gros projet consiste à faire un nouveau développement résidentiel. Nous travaillons actuellement à la réalisation de celui-ci. Si tout va bien, il sera réalisé à l'automne et comprendra 33 terrains qui seront situés derrière le marché aux puces.

En 2009, nous avons complété un développement résidentiel de 36 terrains et il n'en reste que 3 à vendre. Si vous passez sur la rue Proulx, vous verrez que ça grouille d'activités dans ce secteur.

Des efforts d'embellissement seront encore faits cette année et nous vous encourageons à embellir vos parterres et maisons.

Pour terminer, je tiens à vous souhaiter un bel été et de belles vacances. Soyez prudents sur les routes et sur les cours d'eau.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions des sessions des 3 et 7 mai 2010

Les élus municipaux accordent la permanence à madame Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement suite au départ de madame Caroline Pelletier. (Rés. 2010-05-67)

Les élus municipaux déposent une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour enlever un secteur de la zone agricole afin de créer une réserve foncière.

(Rés. 2010-05-68)

Les élus municipaux nomment madame Carole N. Côté, représentante municipale au conseil d'administration du Centre polyvalent des aînés de Saint-Anaclet.

(Rés. 2010-05-69)

Les élus municipaux accordent le contrat de nivelage et de mise en forme des chaussées à surface granulaire à l'entreprise Anicet Proulx inc. pour la saison 2010. Le montant du contrat est de 10 536 \$ plus taxes.

(Rés. 2010-05-70)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Western Star-Centre du camion J.L. au montant de 184 550,60 \$ toutes taxes incluses pour l'achat du camion 10 roues.

(Rés. 2010-05-71)

Les élus municipaux présentent une demande de subvention auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour l'élaboration d'une politique familiale.

(Rés. 2010-05-73)

Les élus municipaux présentent une demande d'autorisation au ministère du Développement durable,

de l'Environnement et des Parcs pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial du développement résidentiel.

(Rés. 2010-05-74)

Les élus municipaux présentent une demande d'autorisation au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réfection des réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le cours d'eau Germain-Roy.

(Rés. 2010-05-75)

Les élus municipaux nomment les personnes suivantes au comité d'embellissement pour l'année 2010-2011 : mesdames Céline Hupé, Marie-Paule Lévesque, Sophie Bonin, Murielle Ouellet, Gaétane Lavoie, Gervaise Gagné, Martine Pinel et Carole N. Côté, conseillère responsable. (Rés. 2010-05-76)

Une motion de félicitations est donnée à monsieur Yvan Ruest pour toutes les années passées au sein du comité consultatif d'urbanisme. (Rés. 2010-05-77)

Une motion de félicitations est donnée à monsieur Alain Lavoie pour son dévouement dans le dossier du Centre polyvalent des aînés. (Rés. 2010-05-78)

Les élus municipaux acceptent la démission d'un employé municipal. (Rés. 2010-05-79)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Service d'équipement G.D. au montant de 81 309,50 \$ toutes taxes incluses pour les équipements de déneigement.

(Rés. 2010-05-80)

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 7 juin 2010.

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : juillet 2010
Tombée des articles : 20 juin 2010
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

COMPTE DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement

HORAIRE DES COLLECTES

juin 2010

d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

CONGÉ FÉRIÉ

 Le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le jeudi 24 juin et le vendredi 25 juillet en raison de la Fête nationale  et de la Fête du Canada.

ÉCHÉANCE DE TAXES

La deuxième échéance de taxes est prévue pour le 10 juin 2010. Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts le jeudi 10 juin de 8 h 30 à 18 heures, sans interruption.

POMPIERS-AMBULANCE-POLICE
LE NUMÉRO À COMPOSER POUR LES
URGENCES EST LE 911

Nous tenons à vous rappeler que le 911 est uniquement réservé dans le cas de situations où la vie d'un ou plusieurs citoyens est en danger ou lorsque ses biens ou les biens d'autrui sont menacés. Plusieurs appels non urgents sont encore régulièrement reçus au 911.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez appeler au bureau municipal au 418-723-2816 pour prendre un rendez-vous.

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, secrétaire-trésorier/directeur général,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 5 juillet 2010 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure portant sur l'implantation d'une résidence à moins de 3,50 mètres de la limite latérale Ouest et à moins de 2 mètres de la limite latérale Est au 186, rue Proulx.

Cette dérogation mineure consiste à rendre conforme l'implantation de la résidence à 1,93 mètre au lieu de 2 mètres de la limite latérale Ouest et ainsi permettre un empiètement de la résidence de 0,07 mètre dans la marge latérale prescrite à l'article 189 du règlement de zonage 118-89.

De plus, cette dérogation mineure consiste à rendre conforme l'implantation de la résidence à 3,44 mètres au lieu de 3,50 mètres de la limite latérale Est et ainsi permettre un empiètement de la résidence de 0,06 mètre dans la marge latérale prescrite à l'article 189 du règlement de zonage 118-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme l'immeuble.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de juin 2010

Alain Lapierre, secrétaire-trésorier/directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, secrétaire-trésorier/directeur général,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 5 juillet 2010 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure portant sur l'implantation d'une résidence à moins de 7 mètres de la ligne d'emprise au 217, rue de la Gare.

Cette dérogation mineure consiste à rendre conforme l'implantation de la résidence à 6,26 mètres au lieu de 7 mètres de la limite avant et ainsi permettre un empiètement de la résidence de 0,74 mètre dans la marge avant prescrite à l'article 189 du règlement de zonage 118-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme l'immeuble.

Au cours de cette séance, toutes personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de juin 2010

Alain Lapierre, secrétaire-trésorier/directeur général



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité.

QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DÉFINITIONS.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2010-03-36 à sa séance du 1^{er} mars 2010 portant sur le projet de règlement numéro 388-2010-01 intitulé «règlement modifiant le règlement de zonage 118-89 relatif aux définitions.

- modifications de différentes définitions

tiendra une assemblée publique de consultation le 5 juillet 2010 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} juin 2010

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier



MÉLI-MÉLO

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Selon le règlement municipal numéro 231-98 l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

Entre 19 h et 22 h, les jours suivants :

- A. pour les occupants d'habitations à l'est de la rue de la Gare : **les lundis et les jeudis**
- B. pour les occupants d'habitations à l'ouest de la rue de la Gare : **les mardis et les vendredis**

Le remplissage des piscines est permis tous les jours entre minuit et 6 heures.

Il est en tout temps interdit d'utiliser l'eau potable pour effectuer, à l'aide d'un boyau d'arrosage, le lavage des entrées publiques et privées.

Le lavage des autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique. Lors d'un lavage d'auto, aucune eau ne devra s'échapper du boyau d'arrosage entre les lavages, l'eau ne devant s'échapper du boyau d'arrosage que strictement lors qu'orientée en direction de l'auto.

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 50 \$ pour une première infraction.

Merci de votre collaboration.

LES DÉPOTOIRS...

Certaines de nos habitudes doivent changer si nous voulons avoir un environnement agréable. Avec les nouvelles normes environnementales, nous ne pouvons plus ramasser les déchets comme par les années passées. Ceux-ci doivent être triés et déposés dans des lieux où il est possible de les récupérer. Au site d'enfouissement de Rimouski, nous retrouvons plusieurs conteneurs, bacs et endroits pour recevoir les différentes matières. Nous vous demandons de vous rendre au site d'enfouissement si vous désirez vous débarrasser de certaines matières. Surtout, évitez de mettre les déchets un peu partout sur le territoire. De plus, l'entrepôt de sel qui est situé sur la rue de la Gare, n'est pas un dépotoir, seul les pneus sont permis, certaines personnes ne se gênent pas pour y déposer n'importe quoi. Le terrain est ouvert pendant les heures normales de bureau.

Merci de votre collaboration Alain Lapierre, dg

SUBVENTION TOILETTE ÉCOLOGIQUE

SUBVENTION TOILETTE ÉCOLOGIQUE (RÉSERVOIR DE 6 LITRES ET MOINS)

Rappel

Dorénavant, toutes les nouvelles résidences devront se munir de toilette utilisant 6 litres d'eau et moins par chasse. De plus, tous ceux et celles qui changeront leur toilette pour des 6 litres et moins, se verront rembourser par la



Municipalité un montant de 75 \$ par toilette. L'application de ce programme devrait nous permettre une grande économie d'eau et ainsi moins d'eau à traiter à nos étangs aérés. Pour ceux et celles ayant des installations septiques, vous prolongerez la durée de vie de votre puits et celle de votre champ d'épuration. Pour un remboursement, vous devrez apporter une preuve d'achat au bureau municipal et dans le mois suivant, nous procéderons au paiement.

NOMINATION

Les élus municipaux ont procédé à la nomination de bénévoles dans différents comités.

Les personnes suivantes sont nommées au comité d'embellissement pour l'année



2010-2011 : mesdames Martine Pinel, présidente, Sophie Bonin, Gervaise Gagné, Céline Hupé, Gaétane Lavoie, Marie-Paule Lévesque, Murielle Ouellet et Carole N. Côté, conseillère responsable.

Les personnes suivantes sont nommées au comité de parents pour le soccer :



madame Sophie Bonin, messieurs Claude Roy, Sylvain Côté, Philippe Gagné et Dominic Boula.

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

Bois de printemps, feux ardents

Salut! Vous êtes un humain? Mon père m'avait dit que vous étiez des animaux bizarres. Qui est mon père? Vous l'avez connu l'été dernier. C'est Bois-Joli, le roi de la forêt. Moi, je suis son fils, Bois-de-Velours. Il m'a dit que vous, les humains, causiez beaucoup de dommages à notre forêt en y mettant trop souvent le feu.

Hier, j'ai vu un drôle d'oiseau. Tout jaune et énorme! Il faisait un de ces vacarmes! Papa m'a dit que c'était une invention des hommes : un avion. Celui-là crache de l'eau. Vous l'appellez « avion-citerne ». Il sert à arroser les incendies de forêt. Pourquoi est-ce que je vous parle d'incendies en cette saison? Savez-vous que le printemps est aussi propice aux incendies de forêt que la fin de l'été ou l'automne?

Durant l'été et l'automne, les incendies de forêt sont majoritairement causés par les activités récréatives en forêt. Par contre, dès la fonte des neiges, les résidants s'adonnent à une activité bien printanière : le brûlage. Les feux de camp, de joie, d'artifice, les feux de la Saint-Jean, les brûlages d'abattis à la suite du défrichage d'un terrain en vue d'une construction et les brûlages de déchets à la suite du nettoyage d'un terrain en sont des exemples. Ces feux peuvent se propager aux bâtiments situés à proximité ainsi qu'à la forêt.

Savez-vous que près du quart des incendies de forêts sont allumés par des brûlages domestiques? En avril et en mai, ces brûlages causent la moitié des incendies forestiers. Au printemps, seulement quelques heures d'ensoleillement suffisent pour assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface et rendre ainsi la forêt environnante extrêmement vulnérable. Très tôt en saison, le danger d'incendie est plus élevé dans les terrains dégagés, où il y a davantage de petits combustibles bien secs, car la verdure n'est pas encore installée. Voilà pourquoi, dès qu'il est disponible, généralement vers la mi-mai, vous devez consulter l'indice de danger pour connaître les risques d'incendie en forêt. Lorsqu'il est modéré en forêt, il est accru dans les champs. Il faut donc attendre que l'indice-ô-mètre indique Bas. Par contre, avant la mi-mai, prenez le temps d'aviser la municipalité de votre intention de faire du brûlage et assurez-vous d'en obtenir la permission.

Si on vous permet de faire du brûlage en vous émettant un tel permis, vous devez respecter les règles bien simples qui y sont énoncées afin d'éviter une catastrophe.

Comme vous le voyez, être prévoyant, c'est facile et sécuritaire. Vos demeures sont ainsi protégées et la mienne aussi. Soyez vigilants. Bois-de-Velours

Normand Heppell, directeur



UN P'TIT PEU D'URBANISME

L'herbicyclage, une avenue à explorer pour l'environnement

L'herbicyclage est une pratique horticole récente qui consiste, après la tonte du gazon et des plantes ornementales, à laisser les résidus se décomposer sur place au lieu de les disposer dans la poubelle. Vous verrez que ces matières organiques rendront votre pelouse plus verte. Cette pratique vous permettra de fertiliser votre pelouse et ce, sans frais.



Voici quelques conseils:

Tondez la pelouse régulièrement et coupez à 7-8 cm de hauteur;

Si vous avez une tondeuse avec sac, changez tout simplement sa lame pour une lame déchiqueteuse. À ce sujet, informez-vous auprès de votre quincaillerie ou de votre centre de jardin;

Si vous disposez de compost mûri, appliquez-le sur la pelouse, il est un excellent fertilisant écologique ;

La première et la dernière coupe de la saison doivent être plus courtes;

Inspectez régulièrement votre pelouse afin de déceler toute sécheresse localisée ou toutes attaques d'insectes. Utilisez un pesticide naturel telle une potion à base d'ail ou à base d'huile de lavande. Voir le lien internet pour plus d'infos.

Que faire lorsqu'il y a trop de gazon coupé au sol? Cette situation se produit généralement au printemps lorsque le gazon pousse vite. Vous n'avez qu'à prendre un râteau en éventail et à le disperser ou encore ramassez le surplus et mettez-le à la base de vos cèdres (Thuyas), arbres et arbustes. Le gazon agira comme un paillis en conservant le sol humide, tout en le nourrissant au moment de sa décomposition.

Il est maintenant inapproprié de considérer les résidus de tonte comme des déchets; aujourd'hui, ils sont considérés comme une valeur sûre à ajouter à nos parterres. En pratiquant l'herbicyclage, vous épargnez temps, énergie et argent, tout en réduisant les gaz à effet de serre (GES) nuisibles à l'environnement.

En espérant une bonne collaboration de votre part, je vous souhaite un bel été et bonne tonte!

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Lien Internet : <http://www.jardinage-biologique.com/astuces-pesticides.htm>

Sources : Écolo Vallée et Mitis par Marc-Eddy Jonathas

CHRONIQUES

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Jardin communautaire à Saint-Anaclet-de-Lessard

Situé à l'intersection des rues Lavoie et Proulx, le jardin communautaire débutera ses activités pour une première saison. Vous avez le goût d'avoir un petit coin de terre à cultiver? Vous pouvez communiquer avec Gervaise Gagné au 418-722-8832 pour signifier votre intérêt à réserver un terrain pour l'été 2010. Faites vite, les places s'envolent rapidement.

Recherché:

-Vous avez un cabanon, tables de bois, tables de pique-nique, des outils de jardinage ou bois pouvant servir à la fabrication de jardins surélevés (pour personne à mobilité réduite), pensez à nous. Ces dons seraient grandement appréciés pour le jardin communautaire. Nous pouvons nous déplacer pour les recueillir chez vous.

-Vous avez à coeur l'amélioration et l'épanouissement de votre communauté, nous vous invitons à nous proposer votre aide dans l'une ou l'autre des phases du projet.

Le comité du jardin communautaire

NOMINATION

Les personnes suivantes sont nommées au comité pour le jardin communautaire : Gervaise Gagné, Gilbert Beaulieu, Yanisse Savard, Robyn Briand, Murielle Ouellet et Sophie Bonin.



BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Depuis quelques semaines, les terrains verdissent, les tulipes ornent nos parterres, les oiseaux s'époumonent, pour notre grand plaisir, la terre du jardin a été labourée, tout arrive en même temps. On se prépare à passer un bel été dans un environnement auquel on y a mis tout notre cœur et qui fait notre bonheur et notre fierté. On se développe où on est. C'est ce qui nous permet d'apprécier l'endroit où on vit en le rendant beau, en y mettant de notre personnalité.

Qu'il fait bon vivre à St-Anaclet! Avec de si belles personnes!

Dons de livres

En faisant votre grand ménage, si vous avez des livres à donner à l'intention des jeunes enfants, nous l'apprécierions beaucoup. Ceci nous permet d'augmenter notre collection en offrant plus de choix à notre jeune clientèle. Nous constatons une augmentation intéressante des jeunes de 2 à 5 ans. Merci à l'avance de votre geste.

Horaire d'été

Veillez prendre note que l'horaire d'été est le suivant :

Mercredi : de 19 h à 20 h 30

Jeudi : de 14 h à 16 h

Le tout débute le 7 juillet pour se terminer le 27 août.

Activités

La bibliothèque s'impliquera dans les activités du terrain de jeux de cet été. Également, nous nous rendons disponibles pour les garderies de St-Anaclet. Nous continuons à offrir nos services auprès des gens du HLM et du Pavillon l'Héritage. D'autres activités se tiendront au cours des mois qui s'en viennent et nous vous en informerons.

Nouveautés

Un bonheur si fragile – tome 2 - Le drame (Michel David) – La force de vivre Les combats de Nicolas et Bernadette (Michel Langlois) – Fanette (tome 3) (Suzanne Aubry) – Renaissance (Anne Robillard) Les filles tombées – tome 2 -Les fantômes de mon père (Micheline Lachance) – Etienne, la femme du forgeron Cassandre, de Versailles à Charlesbourg (René Forget) – Belle journée pour tomber en amour (Marcelynne Claudais) – 5150, rue des Ormes (Patrick Sénécal) – Dame blanche (Isabelle Major)



Des barbelés dans ma mémoire – tome 2 (Alain Stanké) – Les écureuils de Central Park sont tristes (Katherine Pancol) – Fanette, le secret d'Amanda – tome 3 (Suzanne Aubry) – La fille de papier (Guillaume Musso) – Jasmine (Francine Royer) – Osti defif! (Jasmin Roy) – Quatre jours de pluie (Denis Monette) – Mémoires d'un quartier – tome 5 – Adrien (Louise d'Essiambre-Tremblay) La vie comme je l'aime (Marcia Pilote) – Tout bouge autour de moi (Dany Laferrière) Sortir de l'enfer de l'adolescence (Claudia Brignoli) Ma vie avec Mozart (Eric-Emmanuel Schmitt) – Ru (Kim Thuy) – Safari de la vie (John P. Strelecky) – Les héritiers d'Enkidiev (Anne Robillard).

Carole Massé, responsable

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Nous avons à ce jour **188 familles** qui ont payé leur capitation, c'est encourageant étant donné les réparations obligatoires qu'il faut effectuer sur l'église très bientôt, nous vous remercions grandement.

Le dîner bénéfique du dimanche 16 mai a rapporté la belle somme de **1,200 \$** grâce au travail bénévole de notre cuisinier madame Augustine Lavoie ainsi que de mesdames Thérèse Babin, Réjeanne Fournier et Gabrielle Bélanger qui étaient aux services. Nous voulons souligner la bonne collaboration lors de la vente des billets, un merci reconnaissant à vous toutes et tous.

Laurent Desrosiers peintre et propriétaire de la galerie Le TrainArt nous a remis une toile en commandite. Des billets se sont vendus durant le dîner bénéfique pour un montant de **221 \$** et monsieur Carol Vignola, autrefois de Saint-Anaclet, possédait le numéro chanceux. Bravo et grand merci pour cette généreuse commandite, monsieur Desrosiers.

Pour la 3^e année consécutive, nous avons obtenu, une subvention d'Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant ou d'une étudiante. Si vous êtes intéressé et possédez les qualifications requises, faites parvenir votre curriculum vitae à : **La Fabrique, 25 rue Principale Est, Saint-Anaclet de Lessard G0K-1H0.**

Qualifications : Des études en histoire, art, capacité d'accueillir et guider des groupes et ou des individus, posséder un portfolio pour travail de compilation.

Qualités : Sens des responsabilités, aptitudes au niveau de la communication, disponible les fins de semaine, avoir un intérêt pour faire connaître les richesses de l'église.

Conditions : Le ou la candidat(e) doit être disponible du 23 juin au 8 août, 5 jours par semaine, du mercredi jusqu'au dimanche, de 13 h à 19 h. Le salaire s'établit à 9,50 \$/heure.

Nous vous souhaitons un mois de juin bien agréable.

Les membres de l'assemblée de Fabrique, par Gervaise Gagné, marguillière.

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



JE SUIS CHEZ-MOI SUR MON TERRAIN, JE PEUX FAIRE CE JE VEUX »

Oui et non, cela dépend à quel sujet. Maintenant lorsqu'il est question de la protection des lacs au Québec, un important jugement de la Cour supérieure du Québec a été rendu le 07 avril 2010 par l'honorable juge François Huot. Ce jugement très étoffé maintient en vigueur le Règlement R.A.V.Q. 301 de la Ville de Québec, règlement dont l'objectif consiste à mettre en œuvre « des mesures de protection visant à contrer la dégradation des berges du lac Saint-Charles et la qualité de son eau. Ce règlement instaure un régime de protection spécifique du lac Saint-Charles, entre autres afin d'y interdire la coupe de végétation et d'y exiger la renaturalisation d'une bande riveraine par la plantation et le maintien de végétaux »

Le jugement accorde jusqu'au 31 octobre 2010 aux propriétaires riverains pour effectuer les travaux dont la plantation d'arbres et d'arbustes qui permettront de protéger le lac Saint-Charles.

Pour le juge, la protection de l'environnement est une question délicate qui relève de l'intérêt public et qui ne saurait être soumise au bon vouloir des propriétaires. Autrement dit les propriétaires de terrains situés en bordure d'un lac jouissent d'avantages indéniables, mais également de responsabilités supplémentaires en regard de l'environnement qui est un domaine d'intérêt public. Des terrains en bordure des lacs peuvent être du domaine privé, mais les plans d'eau dont les lacs au Québec, sauf exception, sont du domaine public.

Finalement la Cour supérieure a confirmé dans cet important jugement que les municipalités ont le droit d'imposer par règlement la restauration des bandes riveraines sans égard au pseudos droits acquis sur les usages et constructions dans lesdites bandes riveraines.

À souligner que d'autres jugements au Québec et au Canada plébiscitent aussi la prépondérance, en matière environnementale, des intérêts collectifs sur la propriété individuelle.

Le lien du Jugement de la Cour supérieure du Québec :

<http://www.jugements.qc.ca:80/php/decision.php?liste=4482910&doc=01BD8A078D7DA053580BA08F421F0F647FECC21D49A91D62052FB7A669E1C017&page=1>

André Lévesque, président 418-722-9637 06/2010



Restauration de notre patrimoine bâti

Après les trois exemples de restauration de maisons anciennes de St-Anaclet (maisons Proulx, Lavoie et Saint-Laurent), nous entamons nos chroniques thématiques de restauration, une façon de donner des idées pour des projets personnels de restauration.

Pourquoi restaurer ?

Pour préserver le cachet de nos bâtiments et conserver les témoins de notre histoire et l'identité de notre milieu. Pour s'assurer d'une continuité dans l'utilisation des matériaux naturels et ainsi respecter notre environnement pour un développement durable. La valeur des bâtiments anciens est inestimable pour une région et pour ses gens. De plus, une propriété ancienne bien entretenue conserve toujours une bonne valeur marchande. Une intervention réussie redonne vie à un bâtiment ancien. À l'inverse, une banalisation de l'architecture lui enlève toute sa valeur.

Connaître sa maison avant d'intervenir

«Une maison ancienne possède des qualités qu'une maison neuve ne peut offrir!» Avoir une bonne connaissance de notre architecture locale est une excellente façon de la sauvegarder. Informez-vous pour mieux connaître les caractéristiques et l'époque de construction de votre maison. Faites une recherche dans les photographies anciennes de votre région.

Entretenir et réparer vaut mieux que remplacer

Conserver les matériaux anciens et les réparer est le choix le plus sensé. Comme leur durée de vie dépasse souvent de quelques fois celle des produits modernes, il suffit de bien les entretenir et leur longévité est assurée. Le bois qui a servi à construire et décorer nos vieilles maisons est devenu rare et coûteux aujourd'hui. Les lambris, les dentelles de bois ou les plafonds à caissons et les moulures de nos maisons sont l'expression du souci du détail et possèdent un charme et une valeur inestimables. Votre maison ancienne est un trésor, ne la négligez pas!

Source : **Guide d'intervention en patrimoine bâti** disponible chez Mme Gaétane Lavoie (723-4980).

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com

ORGANISMES

CLUB DES 50 ANS ET +

Convocation pour l'Assemblée spéciale des membres du Club des 50 ans et plus de St-Anaclet

À l'ordre du jour:

Élection des administrateurs

Le mardi 15 juin à 19 heures au Centre communautaire Régis-St-Laurent au local des 50 ans et plus

Pour info, n'hésitez pas à contacter Jacqueline Lévesque au numéro: 418-724-7076

PAVILLON L'HÉRITAGE

DÎNERS-RENCONTRES

Vous avez le goût de faire des rencontres intéressantes, de briser l'isolement tout en vous informant et en vous divertissant. C'est possible. Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ces dîners-rencontres qui se tiennent les jeudis à 11 h 30, à un intervalle de deux (2) semaines au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège à Saint-Anaclet. En juin, deux (2) rencontres sont au programme soit :

3 juin : Conférence de Madame Isabelle Guévin de Revenu Canada

17 juin : Célébration de la fête des Pères et conférence de monsieur Michel Harrisson de Services Canada : Pension de la sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti

Coût : 8 \$ pour les membres

9 \$ pour les non-membres

Vous désirez participer à ces activités? Vous pouvez le faire en composant le 418-725-5087 au plus tard à midi, le mercredi précédant le dîner-rencontre. Il est possible de vous joindre à nous à compter de 13 h, tout à fait gratuitement, pour les activités en après-midi. Passez le mot et bienvenue à tous.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

Dans le but de se créer une liste d'attente, l'Office municipal d'habitation invite les personnes intéressées de 50 ans et plus ayant un revenu annuel ne dépassant pas 20 000 \$ et demeurant sur notre territoire de sélection à soumettre leur demande pour l'obtention d'un logement à la Résidence Robert-Ross (HLM).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec madame Louise Côté au 418-724-4538 aux heures de bureau.

CERCLE DE FERMÈRES DE ST-ANACLET

La prochaine réunion mensuelle aura lieu le 16 juin 2010 à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Bienvenue à toutes

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE NATATION

Le 29 avril, 1^{er} et 2 mai dernier se tenait à Rimouski un championnat provincial de natation



qui regroupait plusieurs clubs de natation des différentes régions du Québec. Trois (3) des membres du club Les Dauphins de Rimouski se sont démarqués et de plus, ils sont résidents de Saint-Anaclet. Il s'agit

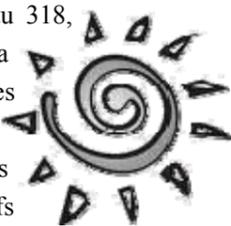
de Jonathan Morin qui a obtenu une 2^e, une 3^e, deux 4^e et une 6^e position dans sa catégorie. Maxim Chénard de son côté une 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e position. Noémie Garon, quant à elle, a raflé quatre première position et une 2^e, ce qui est très impressionnant.

Félicitations à nos nageurs et la population anacloise vous encourage à ne pas ménager vos efforts, qui nous vous le souhaitons, vous mèneront tout au haut de la vague.

Bravo!

INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR

Veillez prendre note que les inscriptions pour le camp de jour se tiendront les 15 et 16 juin de 18 h à 20 h à la salle du Conseil municipal située au 318, rue Principale Ouest. La coordonnatrice se rendra à l'École des Sources la semaine précédant l'inscription pour distribuer à vos enfants des programmes explicatifs sur la durée, les horaires, les coûts, le service de garde ainsi que la programmation. Pour plus d'informations, composez le 725-5389.



TERRAIN DE SOCCER

Veillez prendre note que toutes les activités reliées au soccer se tiendront sur les terrains situés à l'ouest de la patinoire. Les toilettes et le stationnement du bureau municipal seront ouverts à cet effet.

OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR D'ACTIVITÉS STRUCTURÉES POUR LES JEUNES DE 12 À 15 ANS

Le service des loisirs et de la culture de St-Anaclet est à la recherche d'une personne pour s'occuper de la clientèle des 12 à 15 ans de notre localité. Le candidat recherché aura à planifier, organiser, diriger et participer aux activités pour la clientèle mentionnée plus haut.

La personne recherchée doit avoir terminé son secondaire 5 et retourner aux études à l'automne. Elle doit être autonome, responsable et créative. Le poste est pour une durée de 8 semaines à raison de 20 heures approximativement. Le salaire est de 9,50 \$/heure. Pour des renseignements au sujet de ce poste, communiquez avec Carl au 725-5389.

Si ce poste vous intéresse, faites parvenir votre c.v. au 318, rue Principale ouest St-Anaclet à l'attention de Carl.

LOCAL DES JEUNES

Veillez prendre note que le local des jeunes fermera ses portes le 17 juin et ce, pour la période estivale. La réouverture est prévue pour le mois de septembre.

LIGUE DE BALLE DONNÉ MOLSON

La Ligue de balle donnée Molson de Saint-Anaclet tiendra son tournoi les 8 - 9 - 10 et 11 juillet. Il y aura trois classes : compétition, familiale et entreprise et enfin une catégorie pour les 9 équipes de la Ligue. Pour information : Joël Proulx 418-724-4899 ou Daniel Lavoie 418-722-0790.

